

## CAPA JARDINIER PAYSAGISTE

DIPLOME DÉLIVRÉ PAR LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE  
CODE RNCP 38386 (ENREGISTRÉ AU JO/BO 09/07/2015)



### EN APPRENTISSAGE

#### OBJECTIFS MÉTIER

Cette formation permet d'acquérir les compétences nécessaires pour :

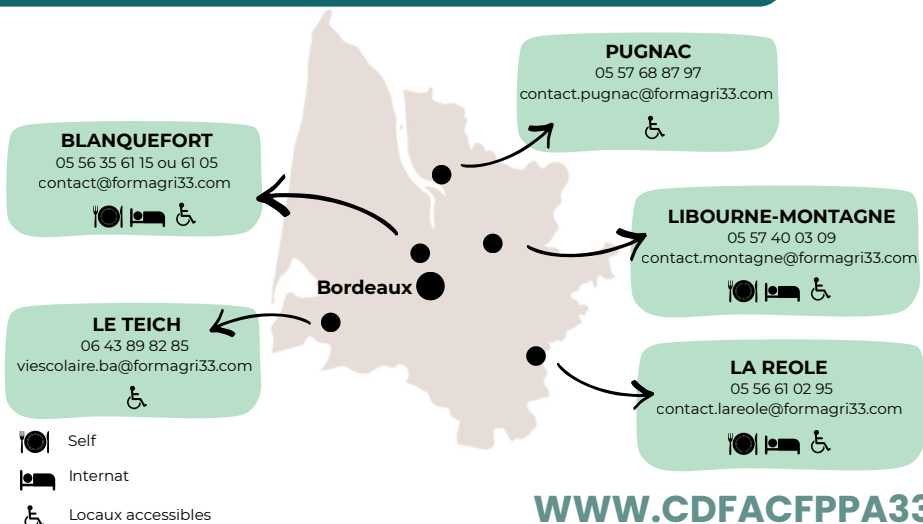
- Réaliser des travaux d'entretien des jardins privés ou des espaces publics tels que : tonte, taille, désherbage, débroussaillage
- Participer à la réalisation des travaux d'aménagement tels que : plantation, semis de gazon, clôture, terrasse, arrosage intégré
- Utiliser et entretenir le matériel et les équipements du métier
- Organiser son travail et communiquer en situation professionnelle

L'ouvrier qualifié "jardinier paysagiste" travaille en plein air, seul ou en équipe, sous la responsabilité du chef d'équipe. Il est polyvalent et autonome dans ses tâches quotidiennes. Il travaille avec minutie et aime le contact humain.

#### DURÉE ET RYTHME D'ALTERNANCE

- 12 semaines au CFA par an soit 420h
- 35 semaines en entreprise par an
- 5 semaines de congés payés par an

#### OÙ VOUS FORMER ?



[WWW.CDFACFPPA33.COM](http://WWW.CDFACFPPA33.COM)



**CAPA**  
**(NIVEAU 3)**

#### CONDITIONS D'ACCÈS

- ✔ De 16 à 29 ans révolus ou 15 ans sortant de 3ème
- ✔ + de 30 ans si personne en situation de handicap (RQTH), sportif de haut niveau... (autre : nous consulter)

#### ET APRÈS ?

- 🎓 **Poursuites d'études :** Brevet Professionnel ou Bac Pro en lien avec la filière
- 📦 **Débouchés :** jardinier/ère, ouvrier/ère paysagiste, dans une entreprise de travaux paysagers du secteur privé ou au sein du service espaces verts d'une collectivité territoriale (secteur public).

**Pour en savoir plus  
et vous préinscrire !**



### STATISTIQUES 2025

TAUX DE RÉUSSITE

TAUX DE SATISFACTION

TAUX D'INSERTION PRO



C'EST PAR ICI !

#### Modules généraux

- MG 1 : Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux
- MG 2 : Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle
- MG 3 : Interagir avec son environnement social

#### Modules professionnels

- MP 1 : Insertion du salarié dans l'environnement professionnel
- MP 2 : Maintenance des matériels
- MP 3 : Mise en place d'aménagements paysagers
- MP 4 : Travaux d'entretiens paysagers
- MIP (Module d'Initiative Professionnelle) : mise en valeur du territoire de l'antenne de formation concernée

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Formation en face à face et formation en situation professionnelle
- Formation modulaire avec contrôle continu (CCF) + épreuve terminale
- Validation des Acquis Académiques (VAA) possible avec individualisation du parcours
- Handicap et besoins spécifiques : accompagnement personnalisé, aménagements et/ou compensation tout au long du parcours

Référente handicap départementale :  
Mme CATHERINEAU  
06 19 26 97 73 - christelle.catherineau@cdfacfp33.com



L'établissement adhère au Centre Ressource Formation Handicap pour rendre toutes les formations accessibles.

## MODALITÉS D'ADMISSION

- Avoir signé un contrat d'apprentissage avec un employeur de la filière (aide à la recherche d'une entreprise : nous consulter)
  - Entretien individuel et positionnements
  - Entrées tout au long de l'année\* avec délai d'accès lié à la signature du contrat d'apprentissage
  - Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) possible
- \*sous réserve d'ouverture et des places disponibles

## COÛT

- Formation gratuite pour les apprenti(e)s, hors frais annexes (hébergement, restauration).

## STATUT

- Apprenti(e) avec couverture sociale
- Salaire compris entre 27% et 100% du SMIC, en fonction de l'âge de l'apprenti(e) et de la convention collective de l'employeur
- Carte d'étudiant des métiers délivrée, et possibilité d'accès à certaines aides (sous conditions) : transport, logement, aides financières, alimentation, culture...



Une envie ? Un projet ?  
Nos équipes vous accompagnent !

Toutes nos formations sont ouvertes à d'autres dispositifs,  
contactez-nous :

Pôle Départemental Accueil / Information / Orientation :  
05 56 35 61 15 - contact@formagri33.com